



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT  
D'ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS  
SCENIQUES DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE  
MIQUEL AVEC LA SOCIETE AMG-FECHOZ**

**DÉCISION N° DM-22-308  
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° DM-20-159 en date du 27 juillet 2020 relative au contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel avec la société AMG-Fechoz (Contrat n°24948/D) ; représentée par Monsieur Emmanuel Suzon, en sa qualité de Directeur général dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de préciser les modalités de reconduction du contrat dont la durée totale est fixée à quatre années ;.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un avenant au contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel portant sur les modalités de reconduction du contrat.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9938H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
---